COMPTE RENDU

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 30 MARS 2017

Monsieur le Président soumet aux voix le compte rendu de la séance du conseil communautaire qui s'est tenue le jeudi 26 janvier 2017 à Venarey-Les Laumes.

Par suite d'une convocation en date du 23 mars 2017, les membres composant le conseil communautaire de la communauté de communes du pays d'Alésia et de la seine se sont réunis à Venarey-Les Laumes, le jeudi 30 mars 2017 à 18h00 sous la présidence de M. Patrick MOLINOZ, Président.

Sont présents : LANBER D., MONARD A., ROZE ML., MILLERAND JP., BOUTRON M., PIVARD M., BURKHARDT R., BONDIVENA D., GAUDET M., CANESSE R., REGNAULT MV., MIGNARD C., GRATEL MC., CARRE M., LEMOINE B., MAURO D., FIORUCCI Y., BLANCHARD D., MAITROT R., AUDRY D., RIGAUD JM., ROSSI K., PECHINOT J., LOUET S., COURBE G., BELLOUIN L., LOHIER C., MOLINOZ P., MONIN G., PAUTRAS E., ROBE JY., ROGOSINSKI A., CHAUDRON J., CARRE H.,

Absents ayant donné procuration : JOBARD B., CORMERY S., DEVIMES M., LATTEUX M., MARMORAT I., NARCY C., THOREY G., VINCENT M.,

Absents excusés: MATRUCHOT B. HANSON B., BLANDIN P., SKLADANA E., HUBERT B.,,

Absents: MILLOT JC.,

Le procès-verbal de la dernière séance a été lu et adopté.

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec le Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

M. Robert BURKHARDT est désigné pour remplir cette fonction.

COMMUNICATION DU PRESIDENT

1) Installation des déléguées de la commune d'Alise Ste Reine

M. le Président procède à l'installation des nouveaux délégués de la commune d'Alise Ste Reine. Il souhaite la bienvenue aux 3 déléguées de la commune. Il s'agit de Mesdames :

- Amandine MONARD, Maire,
- Marie-Laure ROZE, 1ère adjointe,
- Dominique LANBER, 2è adjointe.

2) Ajout d'ordre du jour

M. le Président propose d'ajouter une motion relative au dispositif de recueil à l'ordre du jour du conseil communautaire, cette motion sera ajoutée en fin d'ordre du jour.

Les délégués sont favorables à cette proposition à l'unanimité.

3) Médiathèque

M. le Président présente Aurélie CAMPAGNE, nouvelle responsable de la médiathèque. Il explique que de nouveaux projets seront menés (développement du numérique autour du SATI, sonorisation du lieu...).

4) Maison de Santé

M. le Président précise qu'un ostéopathe s'installera en début de semaine prochaine au sein de la Maison de Santé. La MSP est pleine à l'exception du local dentiste et partiellement du local partagé. La réflexion pourrait être engagée çà court terme afin d'envisager un agrandissement : en effet compte tenu des délais de réalisation (de l'ordre de 2 à 3 ans entre le début d'une réflexion et la livraison opérationnel d'un bâtiment) il convient d'anticiper notamment l'arrivée de nouveaux professionnels qui fera nécessairement suite à des départs en retraite dans l'avenir.

5) Compétence eau

M. le Président ajoute qu'il convient d'anticiper les transferts de compétence « eau et assainissement ». En effet, ce transfert de compétence prévu au 1^{er} janvier 2020 doit être préparé minutieusement. Un important travail préalable doit

être conduit soit par le biais d'une étude confiée à un prestataire soit en recrutant un agent. La décision sera proposée à la rentrée de septembre.

M. le Président propose de désigner Robert Burkhardt en qualité de secrétaire de séance.

AFFAIRES GENERALES

1) SPANC - Convention de mise à disposition d'un agent

M. le Président expose aux délégués communautaires que la Ville de Venarey-Les Laumes souhaite mettre à disposition de la communauté de communes le technicien environnement afin de permettre à la COPAS de maintenir la continuité du service dans le cadre du service SPANC.

M. le Président indique que cette mise à disposition se matérialisera par la signature d'une convention.

Après en avoir délibéré,

Par:
Pour: 42
Contre: 0
Abstentions: 0

Le conseil communautaire,

APPROUVE la convention de mise à disposition du technicien environnement de la Ville de Venarey-les Laumes à la COPAS

AUTORISE M. le Président à signer ladite convention.

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

2) Piscine Intercommunale - tarifs 2017

Il sera proposé au conseil communautaire de reconduire en 2017 les tarifs votés en 2014 à savoir :

- Tarif moins de 4 ans : Gratuit
- Tarif « jeune » de 4 à 16 ans : 1 euros
- Tarif « demandeur d'emploi, étudiant, services civiques » : 1,50 euros
- Tarif des plus de 16 ans : 2,50 euros

Le conseil communautaire est amené à se prononcer sur les tarifs à appliquer pour la saison estivale 2017,

Après en avoir délibéré,

Par:
Pour: 42
Contre: 0
Abstentions: 0

Le conseil communautaire,

FIXE les tarifs tels que ci-dessus présentés,

CHARGE M. le Président de l'application de la délibération.

PROJETS

1) CAP 100% COTE D'OR - CONVENTION A CONCLURE AVEC LE DEPARTEMENT

Monsieur le Président indique à l'Assemblée que, dans le cadre de la loi du 07 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, vient s'inscrire la nouvelle politique contractuelle du Département, dénommée « Cap 100 % Côte d'Or » élaborée à destination des Intercommunalités et des Communes d'Appui que constituent les anciens et nouveaux chefs-lieux de canton.

Il présente ensuite aux membres du conseil communautaire le projet de contrat « Cap 100% Côte d'Or » à intervenir avec la collectivité, lequel a pour objet de définir, d'une part, l'objectif opérationnel d'aménagement et d'équipement du territoire de la COPAS avec le Département et correspondant aux dispositions du programme « Cap 100 % Côte-d'Or », d'autre part, les moyens de les atteindre.

Monsieur le Président rappelle l'objectif opérationnel de ce contrat :

- Réhabilitation du bâtiment administratif et communal et intercommunal – part intercommunale : montant prévisionnel de travaux de 1 015 000 € HT.

Après en avoir délibéré,

Par:
Pour: 42
Contre: 0
Abstentions: 0

Le conseil communautaire,

ADOPTE le projet de contrat « Cap 100% Côte d'Or » tel qu'il lui a été présenté. **AUTORISE** Monsieur le Président à signer ledit contrat et tous les éléments s'y rapportant.

2) DETR AVIS - Bâtiment port du canal - pôle de développement touristique

M. le Président explique à l'assemblée que la circulaire relative à la programmation DETR pour l'année 2017 dispose que les projets ayant un lien avec l'activité économique, la protection de l'environnement, le domaine social, le développement touristique ou culturel doivent recueillir l'avis favorable du conseil communautaire dont la commune fait partie.

La commune de Venarey-Les Laumes a sollicité une aide de l'Etat au titre de la DETR pour la réalisation de l'opération située au port du canal. Le montant de l'opération s'élève à 559 588.50 euros HT.

Il est proposé au conseil communautaire d'approuver le projet de la commune de Venarey-Les Laumes en vue de la complétude du dossier DETR.

Discussion:

M. Mauro souhaite connaitre le nombre de bâtiments qui compose cet ensemble.

M. le Président précise la composition du bâtiment, il décline les différentes activités qui s'y déroulent à ce stade. Il indique les difficultés de fonctionnement dues notamment à la vétusté du bâtiment.

Après en avoir délibéré,

Le conseil communautaire,

Par:
Pour: 42
Contre: 0
Abstentions: 0

APPROUVE le projet porté par la commune de Venarey-Les Laumes, **DONNE UN AVIS FAVORABLE** à l'éligibilité de l'opération à la DETR.

3) DETR AVIS - plan communal de déplacements doux et de multimodalité - piste piéton cycle canal / village / museoparc

M. le Président explique à l'assemblée que la circulaire relative à la programmation DETR pour l'année 2017 dispose que les projets ayant un lien avec l'activité économique, la protection de l'environnement, le domaine social, le développement touristique ou culturel doivent recueillir l'avis favorable du conseil communautaire dont la commune fait partie.

La commune de Venarey-Les Laumes a sollicité une aide de l'Etat au titre de la DETR pour la réalisation de l'opération intitulée plan communal de déplacement doux et de multimodalité – piste piéton/cycle Venarey Village –Canal de Bourgogne – Muséoparc. Le montant de l'opération s'élève à 798 350.00 euros HT.

Il est proposé au conseil communautaire d'approuver le projet de la commune de Venarey-Les Laumes en vue de la complétude du dossier DETR.

Après en avoir délibéré,

Par:
Pour: 42
Contre: 0
Abstentions: 0

Le conseil communautaire,

APPROUVE le projet porté par la commune de Venarey-Les Laumes, **DONNE UN AVIS FAVORABLE** à l'éligibilité de l'opération à la DETR.

FINANCES

1) Comptes Administratifs

a) Compte administratif 2016 Budget Général

Monsieur le Président est sorti pour le vote du compte administratif et M. Robert BURKHARDT (1^{ER} viceprésident) a été nommé Président de séance.

Après en avoir délibéré,

Par:
Pour: 39
Contre: 0
Abstentions: 1

APPROUVE le compte administratif 2016 - Budget GENERAL qui s'établi comme suit :

Fonctionnement

Résultat cumulé	1 137 886,55 €
Résultat antérieur reporté	1 059 199,68 €
Résultat de l'exercice	78 686,87 €
Recettes	1 461 022,68 €
Dépenses	1 382 335,81 €

Investissement

Dépenses	116 925,79 €
Recettes	211 509,11 €
Résultat de l'exercice	94 583,32 €
Résultat cumulé	128 467,46 €

Restes à réaliser

Résultat cumulé	28 876,46 €
Résultat antérieur reporté	33 884,14 €
Recettes	915 409,00 €
Dépenses	1 015 000,00 €

b) Compte administratif 2016 Régie Déchets Ménagers

Monsieur le Président est sorti pour le vote du compte administratif et M. Robert BURKHARDT (1ER viceprésident) a été nommé Président de séance.

Après en avoir délibéré,

Par: Pour : 40 Contre: 0 Abstentions: 0

Le conseil communautaire,

APPROUVE le compte administratif 2016 - Budget REGIE DECHETS MENAGERS qui s'établit comme suit :

Fonctionnement

Dépenses	888 810,47 €
Recettes	889 165,76 €
Résultat de l'exercice	355,29 €
Excédent antérieur reporté	207 225,92 €
Résultat cumulé	207 581,21 €
●Investissement	•
Dépenses	119 890,27 €
Recettes	258 480,21 €
Résultat de l'exercice	138 589,94 €
Résultat cumulé	- 13 063,65 €
Restes à réaliser	•
Dépenses	0 €
Recettes	0.€

Résultat cumulé c) Compte administratif 2016 Centre Social

Résultat antérieur reporté

Monsieur le Président est sorti pour le vote du compte administratif et M. Robert BURKHARDT (1^{ER} viceprésident) a été nommé Président de séance.

Après en avoir délibéré,

Par: Pour : 40 Contre: 0 Abstentions: 0

- 151 653,59 € - 13 063,65 €

Le conseil communautaire,

APPROUVE le compte administratif 2016 - Budget CENTRE SOCIAL qui s'établi comme suit :

Fonctionnement

 Dépenses
 880 062,05 €

 Recettes
 880 062,05 €

 Résultat de l'exercice
 0 €

 Résultat de l'exercice
 0 €

 Excédent antérieur reporté
 0 €

 Résultat cumulé
 0 €

Investissement

 Dépenses
 720 892,50 €

 Recettes
 897 016,43 €

 Résultat de l'exercice
 176 123,93 €

 Résultat cumulé
 45 964,11 €

Restes à réaliser

Dépenses $0 \in \mathbb{R}$ Recettes $0 \in \mathbb{R}$

Résultat antérieur reporté - 130 159,82 €
Résultat cumulé - 130 159,82 € **45 964,11 €**

d) Compte administratif 2016 Gendarmerie

Monsieur le Président est sorti pour le vote du compte administratif et M. Robert BURKHARDT (1^{ER} vice-président) a été nommé Président de séance.

Après en avoir délibéré,

Par:
Pour: 40
Contre: 0
Abstentions: 0

Le conseil communautaire,

APPROUVE le compte administratif 2016 - Budget GENDARMERIE qui s'établi comme suit :

Fonctionnement

 Dépenses
 68 551,44 €

 Recettes
 71 580,00 €

 Résultat de l'exercice
 3 028,56 €

 Excédent antérieur reporté
 34 467,12 €

 Résultat cumulé
 37 495,68 €

Investissement

 Dépenses
 6 738,62 €

 Recettes
 3 679,57 €

 Résultat de l'exercice
 - 3 059,05 €

 Résultat cumulé
 - 3 856,92 €

Restes à réaliser

Dépenses0 €Recettes0 €Résultat antérieur reporté- 797,87 €Résultat cumulé- 3 856,92 €

e) Compte administratif 2016 MSP

Monsieur le Président est sorti pour le vote du compte administratif et M. Robert BURKHARDT (1^{ER} vice-

président) a été nommé Président de séance.

Pour : 40 Contre : 0 Abstentions : 0

Par:

Après en avoir délibéré,

Le conseil communautaire,

APPROUVE le compte administratif 2016 - Budget MAISON DE SANTE qui s'établi comme suit :

Fonctionnement

Résultat cumulé	- 36 591,91 €
Déficit antérieur reporté	- 45 586,30 €
Résultat de l'exercice	8 994,39 €
Recettes	55 104,22 €
Dépenses	46 109,83 €

Investissement

Résultat cumulé	7 258,45 €
Résultat de l'exercice	87 853,83 €
Recettes	156 392,77 €
Dépenses	68 538,94 €

Restes à réaliser

Dépenses	0 €
Recettes	0 €
Résultat antérieur reporté	- 80 585,38 €
Résultat cumulé	7 258,45 €

f) Compte administratif 2016 OPSM

Monsieur le Président est sorti pour le vote du compte administratif et M. Robert BURKHARDT (1^{ER} vice-président) a été nommé Président de séance.

Après en avoir délibéré,

Par:
Pour: 40
Contre: 0
Abstentions: 0

Le conseil communautaire,

APPROUVE le compte administratif 2016 - Budget OPSM qui s'établi comme suit :

Fonctionnement

Résultat cumulé	0€
Déficit antérieur reporté	- 202,62 €
Résultat de l'exercice	202,62 €
Recettes	202,62 €
Dépenses	0 €

$\bullet Investissement$

Résultat cumulé	- 1 064,45 €
Résultat de l'exercice	4 136,56 €
Recettes	9 027,07 €
Dépenses	4 890,51 €

Restes à réaliser

Dépenses	0 €
Recettes	0 €
Résultat antérieur reporté	- 5 201,01 €
Résultat cumulé	- 1 064.45 €

g) Compte administratif 2016 SPANC

Monsieur le Président est sorti pour le vote du compte administratif et M. Robert BURKHARDT (1^{ER} vice-président) a été nommé Président de séance.

Après en avoir délibéré,

Par:
Pour: 40
Contre: 0
Abstentions: 0

Le conseil communautaire,

APPROUVE le compte administratif 2016 – Budget SPANC qui s'établi comme suit :

Fonctionnement

Résultat cumulé	- 9 767,98 €
Déficit antérieur reporté	- 11 082,22 €
Résultat de l'exercice	1 314,24 €
Recettes	6 837,51 €
Dépenses	5 523,27 €

Investissement

Résultat cumulé	12 603,83 €
Résultat de l'exercice	1 933,13 €
Recettes	5 117,00 €
Dépenses	3 183,87 €

Restes à réaliser

Dépenses	0 €
Recettes	0 €
Résultat antérieur reporté	10 670,70 €
Résultat cumulé	12 603,83 €

h) Compte administratif 2016 ZA Flavigny

Monsieur le Président est sorti pour le vote du compte administratif et M. Robert BURKHARDT (1^{ER} viceprésident) a été nommé Président de séance.

Après en avoir délibéré,

Par:
Pour: 40
Contre: 0
Abstentions: 0

Le conseil communautaire,

APPROUVE le compte administratif 2016 - Budget ZA FLAVIGNY qui s'établi comme suit :

Fonctionnement

Résultat cumulé	- 141,06 €
Déficit antérieur reporté	- 9 529,72 €
Résultat de l'exercice	9 388,66 €
Recettes	52 728,62 €
Dépenses	43 339,96 €

Investissement

Résultat cumulé	0.00 €
Résultat de l'exercice	37 795,96 €
Recettes	37 795,96 €
Dépenses	0,00€

Restes à réaliser

Dépenses	0,00€
Recettes	0,00€
Résultat antérieur reporté	- 37 795,96 €
Résultat cumulé	0,00 €

2) Comptes de Gestion

M. le Président rejoint la séance.

a) Budget Général - Compte de gestion 2016

M. le Président expose aux membres de l'assemblée le compte de gestion 2016 relatif au budget général, établi par Mme la Trésorière et identique au compte administratif.

Après en avoir délibéré,

Par: Pour: 42 Contre: 0 Abstentions: 0

Page **7** sur **21**

APPROUVE le compte de gestion 2016 - Budget Général dressé par Madame la Trésorière Municipale.

b) Régie Déchets Ménagers - Compte de gestion 2016

M. le Président expose aux membres de l'assemblée le compte de gestion 2016 relatif au budget régie déchets ménagers, établi par Mme la Trésorière et identique au compte administratif.

Après en avoir délibéré,

Par:
Pour: 42
Contre: 0
Abstentions: 0

Le conseil communautaire,

APPROUVE le compte de gestion 2016 - Budget régie déchets ménagers dressé par Madame la Trésorière Municipale.

c) Budget Centre Social - Compte de gestion 2016

M. le Président expose aux membres de l'assemblée le compte de gestion 2016 relatif au budget centre social, établi par Mme la Trésorière et identique au compte administratif.

Après en avoir délibéré,

Par:
Pour: 42
Contre: 0
Abstentions: 0

Le conseil communautaire,

APPROUVE le compte de gestion 2016 - Budget centre social dressé par Madame la Trésorière Municipale.

d) Budget Gendarmerie - Compte de gestion 2016

M. le Président expose aux membres de l'assemblée le compte de gestion 2016 relatif au budget gendarmerie établi par Mme la Trésorière et identique au compte administratif. **Après en avoir délibéré,**

Par:
Pour: 42
Contre: 0
Abstentions: 0

Le conseil communautaire,

APPROUVE le compte de gestion 2016 - Budget gendarmerie dressé par Madame la Trésorière Municipale.

e) MSP - Compte de gestion 2016

M. le Président expose aux membres de l'assemblée le compte de gestion 2016 relatif au budget maison de santé, établi par Mme la Trésorière et identique au compte administratif.

Après en avoir délibéré,

Par:
Pour: 42
Contre: 0
Abstentions: 0

Le conseil communautaire,

APPROUVE le compte de gestion 2016 - Budget maison de santé dressé par Madame la Trésorière Municipale.

f) OPSM - Compte de gestion 2016

M. le Président expose aux membres de l'assemblée le compte de gestion 2016 relatif au budget OPSM, établi par Mme la Trésorière et identique au compte administratif.

Après en avoir délibéré,

Par:
Pour: 42
Contre: 0
Abstentions: 0

Le conseil communautaire,

APPROUVE le compte de gestion 2016 - Budget OPSM dressé par Madame la Trésorière Municipale.

g) SPANC - Compte de gestion 2016

M. le Président expose aux membres de l'assemblée le compte de gestion 2016 relatif au budget SPANCI, établi par Mme la Trésorière et identique au compte administratif.

Par:
Pour: 42
Contre: 0
Abstentions: 0

Page **8** sur **21**

APPROUVE le compte de gestion 2016 - Budget SPANC dressé par Madame la Trésorière Municipale.

i) ZA Flavigny - Compte de gestion 2016

M. le Président expose aux membres de l'assemblée le compte de gestion 2016 relatif au budget ZA de Flavigny établi par Mme la Trésorière et identique au compte administratif.

Après en avoir délibéré,

Par:
Pour: 42
Contre: 0
Abstentions: 0

Le conseil communautaire,

APPROUVE le compte de gestion 2016 - Budget ZA Flavigny dressé par Madame la Trésorière Municipale.

3) Affectation des résultats

Il est rappelé que le résultat cumulé de fonctionnement est affecté, lorsqu'il s'agit d'un excédent, en priorité, en réserves pour la couverture du besoin de financement de la section d'investissement apparu à la clôture de l'exercice précédent.

Il sera demandé aux membres de l'assemblée de procéder à l'affectation des résultats de fonctionnement constatés à la clôture de l'exercice 2016 pour chacun des budgets suivants.

a) Affectation des résultats - Budget Régie Déchets Ménagers

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2016

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2016

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants:

		Dépenses	Recettes	Solde
Section de fonctionnement	Résultats propres à l'exercice 2016	888 810,47 €	889 165,76 €	355,29 €
	Résultats antérieurs reportées (Ligne 002 du BP 2016)		207 225,92 €	207 225,92 €
	Résultats à affecter			207 581,21 €
Section d'investissement	Résultats propres à l'exercice 2016	119 890,27 €	258 480,21 €	138 589,94 €
	Résultats antérieurs reportées (Ligne 002 du BP 2016)		- 151 653,59 €	- 151 653,59 €
	Résultats à affecter			- 13 063,65 €
Restes à réaliser au 31 déc 2016	Investissement	0€	0 €	0 €

Considérant que seul le résultat de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement),

Par:
Pour: 42
Contre: 0
Abstentions: 0

Le conseil communautaire,

DECIDE d'affecter le résultat comme suit :

REPRISE RESULTAT INVESTISSEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2016	- 13 063,65 €
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2016	207 581,21 €
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP	
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	194 517,56 €
Total affecté au 01068 :	13 063,65 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2016	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

b) Affectation des résultats - Budget Gendarmerie

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2016

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2016

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants:

		Dépenses	Recettes	Solde
Section de fonctionnement	Résultats propres à l'exercice 2016	68 551,44 €	71 580,00 €	3 028,56 €
	Résultats antérieurs reportées (Ligne 002 du BP 2016)		34 467,12 €	34 467,12 €
	Résultats à affecter			37 495,68 €
Section d'investissement	Résultats propres à l'exercice 2016	6 738,62 €	3 679,57 €	- 3 059,05 €
	Résultats antérieurs reportées (Ligne 002 du BP 2016)		- 797,87 €	- 797,87€
	Résultats à affecter			- 3 856,92 €
Restes à réaliser au 31 déc 2016	Investissement	0,00€	0,00 €	0,00€

Considérant que seul le résultat de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement),

Après en avoir délibéré,

Par:
Pour: 42
Contre: 0
Abstentions: 0

Le conseil communautaire,

DECIDE d'affecter le résultat comme suit :

REPRISE RESULTAT INVESTISSEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2016	- 3 856,92 €
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2016	37 495,68 €
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP	
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	33 638,76 €
Total affecté au 01068 :	3 856,92 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2016	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

BUDGET PRIMITIF 2017

L'assemblée sera invitée à voter les budgets 2017 à partir des différents documents budgétaires.

Deux axes généraux fondent les budgets qui vous sont présentés : d'abord la **maîtrise et l'optimisation de nos dépenses de fonctionnement et ensuite la poursuite des investissements**. Ces deux axes sont indispensables au maintien et à l'amélioration des services rendus aux habitants de la COPAS.

En investissement on retiendra les principaux programmes :

- Modernisation et mise en accessibilité des locaux administratifs
- Mise en accessibilité et travaux de sécurisation à la Gendarmerie
- Aménagement intérieurs de l'accueil de la MSP
- Développement des usages numériques à la médiathèque

M . Rigaud rejoint la séance

M. le Président indique en propos liminaires, que ce budget primitif 2017 est contraint. Contraint par la baisse des dotations de l'Etat (DGF...) qui se poursuit.

M. le Président précise que la COPAS est une intercommunalité qui crée des services à la personne. Depuis 10 ans, ces services montent en puissance.

L'excédent de fonctionnement du budget général est très faible, environ 78.000€ mais cet excédent est très fragile : en effet il est dû à la sous réalisation des dépenses et à des recettes exceptionnelles qui n'ont pas vocation à se reproduire (reliquat de fiscalité de 20.000€ par exemple... prise en charge par les communes de 40.000 euros du FPIC puisque le territoire de la COPAS est passé de bénéficiaire net à contributeur net sans que la « richesse » de la collectivité ou du territoire n'augmente ...).

Si ces évènements n'étaient pas intervenus, le résultat net aurait été négatif.

Ajouté à cela, l'absence d'information à ce jour du montant de DGF et de FPIC.

C'est dans cet état d'esprit, que M. le Président ouvre la réflexion sur la recherche de recettes permettant d'équilibrer le budget. Pour cela il existe deux possibilités :

- soit une décision anticipée concernant la prise en charge du FPIC par les communes est actée,
- soit une augmentation des taux de l'ordre de 5% sera proposée.

In fine, si ni l'une ni l'autre des solutions n'est acceptée, la COPAS devra réfléchir à adapter le fonctionnement de ses services aux moyens dont elle dispose ce qui passerait obligatoirement par une diminution d'activité.

Afin de permettre aux délégués communautaires d'appréhender ces éléments, le budget général sera examiné en dernier.

1) Budget Annexe Régie Déchets Ménagers

L'attention de l'assemblée est attirée sur les éléments suivants :

Le budget de fonctionnement est en légère baisse (~-1000.00€), comme l'an dernier.

Afin de maintenir le parc de bacs en bon état, une partie sera remplacée cette année.

Pour les composteurs, la logique mise en place en 2007 et renouvelée en 2011 se poursuit avec la mise à disposition de ces derniers aux nouveaux usagers du territoire.

Les charges à caractère général comme celles liées aux personnels sont stables.

Les **charges financières** sont en **baisse de près de 30%** en raison d'intérêts d'emprunts moins importants et de la contractualisation d'une ligne de trésorerie à un taux plus avantageux.

En recettes, il est rappelé que la redevance est divisée en 2 parts (fixe, variable (levée et pesée)) auxquelles viennent s'ajouter les collectes spécifiques. Stable depuis 2013, une augmentation de 2 centimes par kg de la part variable est envisagée afin de compenser une partie de l'augmentation du marché de traitement des déchets (SMHCO) ainsi que la baisse des soutiens Eco emballage. Pour rappel, le résultat de l'exercice 2016 n'a été excédentaire qu'à hauteur de 355,29€.

En **investissement**, la principale opération prévue cette année est l'acquisition d'un nouveau camion de collecte. Ce dernier sera financé par la contraction d'un emprunt.

Après en avoir délibéré,

Par:
Pour: 42
Contre: 0
Abstentions: 0

Le conseil communautaire,

VOTE ainsi qu'il suit le budget primitif 2017 REGIE DECHETS MENAGERS:

Fonctionnement : Dépenses : 1 068 686,94€ Recettes : 1 068 686,94€

Investissement: Dépenses: 327 299,43€ Recettes: 327 299,43€

2) Budget Annexe Centre Social

Après le budget général et le budget régie déchets ménagers, le budget du Centre Social est **le plus important de la collectivité**. L'attention de l'assemblée est attirée sur les éléments suivants :

En fonctionnement, le budget global est en légère hausse du fait de la prise en compte des dépenses liées à la crèche pour l'ensemble de l'année, notamment en matière de frais de personnel.

Les charges à caractère général (chapitre 11) diminuent de plus de 2%.

Les dépenses de fonctionnement relatives au collège ouvert, relais petite enfance et au RASED restent stables.

Les dépenses relatives aux activités **périscolaires** augmentent de 5 % compte tenu de l'ensemble des coûts liés au fonctionnement du Pantographe et des bâtiments propres au service, certains n'ayant pas été refacturés en 2016.

La **crèche**, grâce à une meilleure connaissance des coûts et des besoins, voit son budget diminuer de 3%. 2017 sera la première année complète de fonctionnement avec une capacité de 18 enfants.

Le budget **extrascolaire** évolue cette année avec l'arrêt de l'activité du CER SNCF et le développement en conséquence par la MJC de Venarey-Les Laumes d'une offre d'accueil pour les 6-9 ans. Ainsi, l'aide apportée à cette dernière a été augmentée de 4000€. Cela a déjà été le cas en 2016 mais le soutien n'apparaissait pas au budget primitif, la décision du CER étant intervenue après son adoption.

Concernant les frais liés au fonctionnement général du centre social, ils comprennent principalement des remboursements de frais à la mairie de Venarey-Les Laumes (marquage des vitres, maintenance des équipements...) inhérents au PantoGraphe. L'augmentation de la ligne « téléphone et internet » s'explique par le provisionnement du remboursement des frais engagés pour 2016 par la commune ainsi que les coûts pour 2017 (en raison du transfert des contrats à la COPAS).

Il est à noter enfin que l'augmentation des lignes « frais d'impressions » présentent dans les différents services vient de l'évolution du mode de calcul afin de prendre en compte l'ensemble des coûts liés aux copieurs de la COPAS (location, maintenance...). Ce montant est ensuite réparti en fonction du nombre de copies réellement effectués par chaque service.

Il s'agit donc bien d'une nouvelle répartition d'un coût qui lui reste stable.

Concernant les dépenses liées aux **charges de personnel**, on observe une **augmentation mesurée** due essentiellement à l'ouverture de la crèche toute l'année à 18 places, nécessitant le provisionnement de 1,2 agent supplémentaire.

Les **recettes de fonctionnement** sont stables, mais l'obtention d'une subvention de fonctionnement pour la première année de fonctionnement de la crèche permet de faire diminuer sensiblement le besoin prévisionnel de couverture par le budget général.

En **investissement**, la principale dépense concerne le **remboursement du solde des travaux du PantoGraphe** à la commune de Venarey-Les Laumes.

Discussion:

Mme Bellouin demande à quoi correspond la ligne « personnel extérieur ».

M. le Président répond que ces personnels sont des agents extérieurs et mis à disposition par d'autres collectivités ou associations à la COPAS.

Mme Bellouin s'interroge sur le volume faible de titulaires par rapport aux contractuels.

M. le Président répond que compte tenu du volume horaire et de la fragilité des services (variable selon la fréquentation par les usagers) il est prudent pour la collectivité de disposer de contractuels.

Après en avoir délibéré,

Par:
Pour: 42
Contre: 0
Abstentions: 0

Le conseil communautaire,

VOTE ainsi qu'il suit le budget primitif 2017 CENTRE SOCIAL :

Fonctionnement : Dépenses : 1 035 782,50€ Recettes : 1 035 782,50€

Investissement: Dépenses: 214 558,00€ Recettes: 214 558,00€

3) Budget Annexe Gendarmerie

Le programme de rénovation énergétique des logements de la gendarmerie se poursuit (changement de chaudières...). Il est également prévu des travaux de sécurisation et de mise en accessibilité du bâtiment (conformément à l'ADAP intercommunal).

Après en avoir délibéré,

Par: Pour: 42 Contre: 0 Abstentions: 0 Page **13** sur **21**

VOTE ainsi qu'il suit le budget primitif 2017 GENDARMERIE :

Fonctionnement : Dépenses : 104 372,76€ Recettes : 104 372,76€ Investissement : Dépenses : 211 800,00€ Recettes : 211 800,00€

4) Budget Annexe MSP

En dépenses de fonctionnement, celles-ci sont relativement stables et maitrisées. Cependant, le total augmente assez significativement en raison d'un besoin beaucoup plus important de virement à la section d'investissement.

En recettes de fonctionnement, la participation du budget général augmente de près de 10 000€ pour la raison citée ci-dessus. Concernant les loyers et charges provenant des professionnels de santé, une augmentation supérieure à 50% est prévue cette année grâce aux nombreuses installations intervenues l'an dernier et à celle à venir prochainement.

En investissement, des travaux seront entrepris afin d'aménager l'accueil de la Maison de Santé. L'objectif poursuivi est l'amélioration de la prise en charge des patients et la création d'un espace de confidentialité dès l'entrée du hâtiment.

Fonctionnement : Dépenses : 147 815,28 € Recettes : 147 815,28 €

Investissement : Dépenses : 83 062,70 € Recettes : 83 062,70 €

Discussion:

Mme le Maire d'Alise-sainte Reine demande si le logement de la Maison de santé est loué.

M. le Président répond que ce local a vocation à être loué aux professionnels de santé ou aux internes, stagiaires etc. Il a ainsi été loué pendant la grossesse de l'orthophoniste à son remplaçant. Le logement a donc une vocation d'appui au fonctionnement de la MSP.

Après en avoir délibéré,

Par:
Pour: 42
Contre: 0
Abstentions: 0

Le conseil communautaire,

VOTE ainsi qu'il suit le budget primitif 2017 MAISON DE SANTE:

Fonctionnement : Dépenses : 147 815,28€ Recettes : 147 815,28€

Investissement : Dépenses : 83 062,70€ Recettes : 83 062,70€

5) Budget Annexe OPSM

Hormis une annulation d'un titre de 2007 émis par erreur, on ne note aucune nouvelle dépense de **fonctionnement**, seulement un virement à la section d'investissement et la reprise du déficit antérieur.

En dépenses d'investissement, seuls demeurent les emprunts contractés pour les opérations réalisées précédemment, à savoir l'assainissement de Pouillenay et l'interconnexion Frolois-Corpoyer.

Les recettes d'investissement sont constituées exclusivement des remboursements de ces emprunts par les communes. Il est à noter qu'il s'agit de la dernière échéance de l'emprunt réalsié pour le compte de la commune de Pouillenay.

Après en avoir délibéré,

Par:
Pour: 42
Contre: 0
Abstentions: 0

Le conseil communautaire,

VOTE ainsi qu'il suit le budget primitif 2017 OPSM:

Fonctionnement : Dépenses : 1318,91€ Recettes : 1318,91€

Investissement : Dépenses : 5954,97€ Recettes : 5954,97€

6) Budget Annexe SPANC

Le budget du SPANC 2017 est relativement stable par rapport à l'an dernier. Il conserve sa caractéristique principale à savoir un déficit de fonctionnement (en baisse par rapport à 2016) qui ne peut être couvert par un excédent d'investissement encore en progression.

Après en avoir délibéré,

Par:
Pour: 42
Contre: 0
Abstentions: 0

Le conseil communautaire,

VOTE ainsi qu'il suit le budget primitif 2017 SPANC:

Fonctionnement : Dépenses : 30 462,05€ Recettes : 30 462,05€

Investissement : Dépenses : 13 477,71€ Recettes : 13 477,71€

7) Budget Annexe ZA Venarey

Il s'agit du premier budget pour la « zone d'activité de Venarey-Les Laumes » (constituée de l'ancien bâtiment Esconor - transféré à la COPAS au 1er janvier 2017 dans le cadre de la mise en œuvre de la loi NOTRe).

M. le Président précise que dans le respect des règles liées à l'application de la norme M14, les zones d'activités sont soumises au régime de l'assujettissement à la TVA. En conséquence, les opérations comptables et financières liées à l'aménagement d'une zone d'activité doivent être retracées dans un budget annexe.

Le budget proposé sera équilibré en **dépenses et recettes de fonctionnement** à 33 000 €, selon l'estimation faite des loyers et charges touchés avec les locataires actuels.

Il sera équilibré en **dépenses et recettes d'investissement** à 9 000 €, les crédits servant simplement à « ouvrir » cette section.

Il sera proposé aux membres de l'assemblée de voter le Budget 2017 de la Zone d'Activité de Venarey :

Après en avoir délibéré,

Par:
Pour: 42
Contre: 0
Abstentions: 0

Le conseil communautaire,

VOTE ainsi qu'il suit le budget primitif 2017 ZAE VENAREY:

Fonctionnement : Dépenses : 33 000€ Recettes : 33 000€

Investissement : Dépenses : 9 000€ Recettes : 9 000€

8) Budget Général

L'attention des délégués communautaires est attirée sur les éléments suivants :

En dépenses de fonctionnement :

Après une baisse de plus d'1% en 2016, la maitrise du budget de fonctionnement s'amplifie avec une diminution de près de 3% cette année.

Les charges à caractère général de la structure ont été réajustées en fonction des dépenses constatées en 2016 et aux besoins estimés pour l'année 2017.

Les dépenses de fonctionnement affectées à la **médiathèque** sont en hausse par rapport au budget primitif de 2016 (+3316,00 euros). Dans un souci de développement de ce bel outil culturel, de nouveaux crédits sont prévus afin de proposer aux usagers de nouvelles pratiques en lien avec le numérique.

Ainsi, des livres numériques seront acquis afin d'aller de pair avec le projet d'investissement de plusieurs liseuses. De plus, pour améliorer la sortie des Compact Disc, un système de sonorisation des lieux est prévu, permettant ainsi de découvrir des artistes dont on ignorait l'existence.

Enfin, afin d'attirer un public toujours plus large et nombreux, un rééquilibrage de l'offre de périodique est en cours d'étude avec l'arrivée de nouvelles revues couvrant un panel plus large.

Les dépenses de fonctionnement de la **piscine intercommunale** diminuent de plus de 10% par rapport à l'an dernier, en raison de la suppression de la budgétisation de la taxe d'aménagement pour les travaux d'aménagements réalisés en 2015. Cette dernière n'étant au final pas due par la COPAS.

Les dépenses prévisionnelles liées à l'informatique sont en légère baisse comparée à 2016.

Après avoir baissé de 4,32% l'an dernier, les dépenses de personnel (chapitre 12) diminuent de nouveau de 3,18% en 2017 grâce notamment à une plus grande mutualisation avec la mairie de Venarey-Les Laumes.

Les dépenses du chapitre « autres charges de gestion courante » restent stables.

Les charges financières diminuent sensiblement en raison de la conclusion d'un contrat de ligne de trésorerie à un taux d'intérêts encore inférieur à 2016.

Le chapitre « charges exceptionnelles » est en légère diminution en raison de l'optimisation des dépenses sur le budget centre social, limitant ainsi le besoin de couverture par le budget général.

Face à l'absence d'information concernant le montant du FPIC au moment de voter le budget, une hausse de la contribution de la COPAS au fonds a, par conséquent, été anticipée.

En recettes de fonctionnement :

Les produits des services (chapitre 70) sont en hausse de près de 3%. Ils comprennent principalement les remboursements de frais (secrétaires de mairies...) qui varient en fonction de l'évolution des carrières et des besoins en personnel.

Les recettes liées aux **dotations et subventions** diminuent significativement (~-20,00%) par rapport au BP 2016 en raison d'une nouvelle baisse de la dotation globale de fonctionnement (DGF).

De plus, les prévisions n'étant pas optimistes sur le fait d'être à nouveau bénéficiaire au titre du FPIC en 2017, il a été décidé par prudence de ne pas inscrire de recette au budget.

Malgré cela, il est proposé de ne pas augmenter la fiscalité et de maintenir les taux votés en 2016.

En investissement, les orientations s'inscrivent dans la continuité des projets présentés en 2016, d'autres prévisions s'y ajoutent :

-Locaux COPAS :

Le projet de modernisation et de mise en accessibilité des locaux administratifs s'est concrétisé dès le mois de mars par le déménagement des services dans les locaux de la mairie de Venarey les Laumes. Les premières opérations de désamiantage débutent à compter du 27 mars 2017.

-Gendarmerie : Mise en accessibilité, rénovation de la clôture et installation d'un portail automatique :

Afin de maintenir un équipement de qualité, des travaux sont nécessaires pour assurer le fonctionnement de la gendarmerie locale. C'est pourquoi la sécurisation et la mise aux normes de la clôture et l'électrification du portail seront réalisées ainsi que la mise en accessibilité aux personnes en situation de handicap.

-Piscine Intercommunale :

Dans l'optique d'avoir un équipement toujours plus sûr et attractif, sont prévus notamment le remplacement du robot de nettoyage du bassin ainsi que l'acquisition d'un défibrillateur.

- M<u>édiathèque:</u>

Comme cela a été vu dans la section de fonctionnement, la médiathèque fait l'objet d'une attention toute particulière cette année. Ainsi, en plus de l'achat de liseuses, est prévue l'installation de mobilier spécifique afin de créer un « espace numérique de lecture».

Egalement une réflexion est en cours concernant l'opportunité de changer le logiciel de gestion de l'établissement. Celui-ci est devenu obsolète, et sera remplacé par un nouveau permettant d'améliorer le travail des agents ainsi que la relation avec les usagers (catalogue du fond disponible, gestion des prêts en ligne, vidéos, nouveautés, site internet plus fluide etc).

Au niveau du bâtiment, des crédits sont prévus afin de sécuriser et rendre accessible les abords de la

médiathèque.

- <u>Informatique</u>: Des remplacements d'ordinateurs sont envisagés ainsi que l'installation d'une climatisation dans le local serveur des locaux temporaires de la communauté de communes.
- <u>Etude de zonage d'assainissement</u> : Dans le cadre de sa compétence assainissement, la COPAS démarre cette année l'étude sur la révision des zonages d'assainissement des communes de Darcey, Marigny-le Cahouet, Verrey-sous-Salmaise et Salmaise.
- -<u>Etudes pour la protection des captages d'eau potable</u>: Dans l'optique d'assurer une meilleure qualité de la ressource en eau, la phase administrative de la procédure pour la protection des captages se poursuit cette année. Concrètement, la COPAS, dans le cadre de sa compétence accompagnera les communes concernées (Verrey-sous-Salmaise, Charencey, Thénissey, Mussy-la-Fosse, Pouillenay et la Roche Vanneau) pour la constitution du dossier d'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique des captages.

Le BP général 2016 est proposé comme suit :

Fonctionnement : Dépenses : 1 694 106,90 € Recettes : 1 694 106,90 €

Investissement : Dépenses : 1 414 980,68 € Recettes : 1 414 980,68 €

Avant de procéder au vote du budget, M. le Président propose aux délégués d'échanger sur les 2 options présentées en introduction du vote des budgets :

- Les communes s'engagent à hauteur de 40 000€ à prendre en charge la contribution de la COPAS au FPIC
- Ou bien adopter une hausse de 5% de la fiscalité intercommunale.
 Discussion :

Mme le Maire d'Alise Sainte Reine indique être favorable à l'option n°1, à savoir que les communes contribuent à la place de la COPAS.

M. le Président précise que la délibération à intervenir relative à la répartition « libre » du FPIC doit être adoptée à l'unanimité pour être valable.

Mmes et M. les Maires indiquent être majoritairement favorable à la 1ère option. Ainsi, il est acté que :

- -les communes contribueront à la place de la COPAS au FPIC 2017 dans la limite de 40 000 €
- -les taux de la COPAS seront votés à la même hauteur que pour le BP 2016.

Après en avoir délibéré,

Par:
Pour: 42
Contre: 0
Abstentions: 0

Le conseil communautaire,

VOTE ainsi qu'il suit le budget primitif 2017 BUDGET GENERAL :

Fonctionnement : Dépenses : 1 694 106,90 € Recettes : 2 609 837,16 €

Investissement : Dépenses : 1 414 980,68 € Recettes : 1 414 980,68 €

FISCALITE

1) Vote des taux des taxes additionnelles 2017

M. le Président propose de ne pas augmenter les taux et ainsi de maintenir en 2017 les taux votés en 2016 à savoir :

Taxe d'habitation3,55%Taxe foncier bâti4,41%Taxe foncière non bâti8,02%CFE4,16%

Après en avoir délibéré,

Par: Pour: 42 Contre: 0 Abstentions: 0

Page **17** sur **21**

FIXE pour l'année 2017 les taux suivant :

Taxe d'habitation3,55 %Taxe foncier bâti4,41 %Taxe foncière non bâti8,02 %CFE4,16 %

CHARGE M. le Président de l'application de la présente délibération.

2) Taxe de séjour 2018

M. le Président demande aux membres de l'assemblée de bien vouloir **adopter les tarifs de la taxe de séjour pour l'année 2018**, ces tarifs demeurent inchangés par rapport à ceux fixés pour 2017 à savoir :

NATURE D'HEBERGEMENT	CATEGORIE	TARIF
Hôtels	4 étoiles 3 étoiles 2 étoiles 1 étoile Sans	0,80 euros 0,60 euros 0,50 euros 0,40 euros 0,30 euros
Gîtes et Chambres d'hôtes	4 épis 3 épis 2 épis 1 épi Sans	0,80 euros 0,60 euros 0,50 euros 0,40 euros 0,30 euros
Campings	3 et 4 étoiles 1 et 2 étoiles	0,35 euros 0,20 euros
Gîtes d'étape		0,70 euros
Port de plaisance		0,20 euros

Après en avoir délibéré,

Par :
Pour : 42
Contre : 0
Abstentions : 0

VALIDE les tarifs ci-dessus exposés,

MANDATE Monsieur le Président pour assurer l'application de la présente délibération.

REGIE DECHETS MENAGERS

1) Redevance incitative: Tarifs des parts fixe et variable

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée qu'à la suite du vote du budget primitif « Déchets ménagers, il est nécessaire de fixer le montant de la part fixe et de la part variable pour la facturation de la redevance 2017.

Il est proposé à l'assemblée **le maintien de la part fixe, soit 79,12 euros hors taxes (87,03 € TTC)** pour l'année 2017.

Il est proposé à l'assemblée le maintien de la part variable « levée », à **0,91 euros hors taxes (1,00 € TTC)** la levée pour l'année 2017.

Il est proposé à l'assemblée que le montant de la part variable « pesée » soit porté à **0,35 euros hors taxes (0,38 € TTC)** le kilogramme pour l'année 2017 (pesée enregistrée sur la période du 1^{er} décembre 2016 au 30 novembre 2017).

Après en avoir délibéré,

Par :
Pour : 42
Contre : 0
Le conseil communautaire,
Abstentions : 0

DIT que le montant de la part fixe s'élève à 87,03 € TTC pour l'année 2017 ;

DIT que le montant de la part variable « levée » s'élève à 1,00 euros TTC la levée pour l'année 2017 ;

DIT que le montant de la part variable « pesée » s'élève à **0,38 euros TTC** le KG pour l'année 2017 (pesée enregistrée sur la période du 1^{er} décembre 2016 au 30 novembre 2017).

AUTORISE Monsieur le Président à signer toute pièce nécessaire à la mise en application de la présente délibération.

2) Tarifs d'accès aux déchetteries, des bacs à serrures et des sacs prépayés

Monsieur le Président rappelle que le budget de la Régie Déchets Ménagers est assujetti à la Taxe sur la Valeur Ajoutée depuis le 1^{er} janvier 2009. Il convient donc de fixer les tarifs hors taxes des tickets d'accès aux déchetteries, des sacs prépayés et des bacs à serrure pour l'année 2016.

Il sera proposé de **maintenir les tarifs fixés en 2009 et reconduits depuis**. Les badges d'accès aux déchèteries se substituent aux cartes de déchèteries et aux anciens tickets.

Tarifs Badges d'Accès en Déchèterie :

- Particuliers: 1 badge d'accès est mis à disposition de chaque foyer, en cas de perte, de vol, de dégradation ou de destruction le titulaire devra s'acquitter de la somme de 4.55€ HT soit 5.00€ TTC. L'usager qui quitte le territoire de la COPAS (déménagement) disposera de 30 jours pour restituer son badge, au-delà le tarif de 4.55€ HT soit 5.00€ TTC sera imputé sur sa dernière facture.
- Professionnels dont le siège social est situé dans le périmètre de la COPAS: 3 premiers badges mis à disposition à titre gratuit sur présentation d'un justificatif d'immatriculation par carte. Les conditions applicables aux particuliers en cas de perte, de vol, de dégradation ou de destruction ou de déménagement s'appliquent dans les mêmes conditions aux professionnels.
- Particuliers : dépôt à titre gratuit d'un mètre cube par semaine ; au-delà, dépôt payant limité à 1m³ par semaine au prix unitaire de 11,75 € HT matérialisé par un badge à usage unique.
- Professionnels dont le siège social est situé dans le périmètre de la COPAS : dépôt à titre gratuit d'un mètre cube par semaine (badge hebdomadaire utilisable durant 4 semaines à compter de sa date de validité) ; au-delà, badge payant pour 2 m³ maximum au prix unitaire de 11,75 € HT.
- Professionnels dont le siège social est situé hors du périmètre de la COPAS : 2m³ payants par semaine au prix unitaire du 23,50 € HT. Les professionnels devront retirés un badge à usage unique auprès des services de la COPAS.

Il est précisé que les prestations relatives aux déchetteries sont soumises au taux réduit de TVA à 10 %, ce dernier ayant été réévalué au 01 janvier 2014, conformément à l'article 279 du code général des Impôts.

Tarifs pour les bacs à serrure :

Bac à serrure 120L	30,94 € HT
Bac à serrure 240L	47,66 € HT
Bac à serrure 340L	51,00 € HT
Bac à serrure 750L	172.24 € HT

Tarifs pour les sacs prépayés :

Sacs de 50l (l'unité) 1,34 € HT Sacs de 100l (l'unité) 2,51 € HT

Après en avoir délibéré,

Le conseil communautaire,

Pour : 42 Contre : 0 Abstentions : 0

Par:

ETABLIT comme suit les tarifs d'accès aux déchetteries de Boux-Sous-Salmaise et Venarey-Les Laumes :

- Particuliers : dépôt à titre gratuit d'un mètre cube par semaine ; au-delà, badge payant limité à 1m³ par semaine au prix unitaire de 11,75 € HT
- Professionnels dont le siège social est situé dans le périmètre de la COPAS : dépôt à titre gratuit d'un mètre cube par semaine (badge hebdomadaire utilisable durant 4 semaines à compter de sa date de validité) ; au-delà, badge d'accès payant pour 2 m³ maximum au prix unitaire de 11,75 € HT
- Professionnels dont le siège social est situé hors du périmètre de la COPAS : 2m³ payants par semaine au prix unitaire du 23,50 € HT. Les professionnels devront retirés un badge à usage unique auprès des services de la COPAS.

PRECISE que les prestations relatives aux déchetteries sont soumises au taux réduit de TVA à 10%, conformément à l'article 279 du code général des Impôts.

ETABLIT comme suit les <u>tarifs pour les bacs à serrure</u> :

 Bac à serrure 120L
 30,94 € HT
 (37,12 € TTC)

 Bac à serrure 240L
 47,66 € HT
 (57,19 € TTC)

 Bac à serrure 340L
 51,00 € HT
 (61,2 € TTC)

 Bac à serrure 750L
 172,24 € HT
 (206,68 € TTC)

ETABLIT comme suit les tarifs pour les sacs prépayés :

Sacs de 50l (l'unité) 1,34 \in HT (1,61 \in TTC) Sacs de 100l (l'unité) 2,51 \in HT (3,01 \in TTC)

DIT que cette tarification s'applique aux usagers du service à compter du 1^{er} décembre 2015,

MANDATE Monsieur le Président pour la signature de toutes les pièces nécessaires à la mise en place et à la perception de cette tarification.

QUESTIONS DIVERSES

1) Instruction des Cartes Nationales d'identités - Motion dispositif de recueil

Mme le Maire d'Alise Sainte Reine interroge l'assemblée sur le devenir de l'instruction des Cartes nationales d'identités sur le territoire de la COPAS.

Patrick MOLINOZ précise qu'il a saisi la Préfète et le ministre de l'intérieur de cette question afin que la commune de Venarey Les Laumes continue d'instruire les demandes de carte d'identité. Il rappelle aux délégués que lors du précédent quinquennat, l'instruction des passeports avait été retirée à Venarey-Les Laumes au profit de seulement 3 communes de Haute Côte d'or.

Mme le Maire de Laroche Vanneau demande si un soutien peut être apporté.

M. le Président répond qu'une délibération de chaque commune pourrait être utile.

La COPAS prend une motion relative à ce dossier et la transmettra comme modèle aux communes.

Considérant que le nouveau dispositif national pour l'instruction et la délivrance des cartes nationales d'identité, généralisé au 1^{er} mars 2017, impose aux administrés de se rendre dans une commune équipée d'un dispositif de recueil (DR) des passeports biométriques.

Considérant qu'en 2009 la commune de Venarey-Les Laumes a perdu sa capacité d'instruction des demandes de passeport puisque seules les communes de Montbard, Semur-en Auxois et Baigneux les Juifs, s'étaient alors vues dotées d'un dispositif de recueil (DR).

Considérant que dans le cadre du plan préfectures nouvelle génération, M. le Ministre de l'Intérieur prévoit une dotation complémentaire de dispositifs de recueil afin de permettre aux Communes qui le souhaitent d'assurer ce service de traitement des demandes de cartes nationales d'identité et de passeports.

Considérant l'importance de la commune de Venarey-Les Laumes, bourg-centre, chef-lieu de la Communauté de communes du Pays d'Alésia et de la Seine, cœur d'une zone de chalandise de plus de 10.000 habitants,

Considérant la création en cours d'une Maison de Services Publiques portée par la COPAS et la commune de Venarey-Les Laumes.

Considérant enfin notre volonté d'offrir un service public de qualité au plus proche des citoyens

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

Le conseil communautaire,

Par:
Pour: 42
Contre: 0
Abstentions: 0

DEMANDE que la Commune de Venarey-Les Laumes soit équipée du dispositif de recueil qui permettra de poursuivre l'instruction et la délivrance des cartes d'identité, mais également de reprendre celle des passeports, **PRECISE** que la Commune de Venarey-Les Laumes traite déjà chaque année de l'ordre de 150 demandes de cartes d'identité et que depuis le 1^{er} janvier 2017, 65 dossiers ont été déposés, chiffres qui seront augmentés de toutes les demandes aujourd'hui instruites dans les communes environnantes, et singulièrement celles du territoire de la COPAS.**DIT** que cette motion sera transmise à :

- Mme la Préfète de la Région Bourgogne-Franche Comté,
- M. le Président du Conseil Départemental de Côte d'Or,
- M. le Président de l'A.M.F.

2) Visite des archives départementales

- M. le Maire de Salmaise indique que les archives départementales ont avisé les communes d'une obligation de destruction de documents. Il s'interroge sur le point de savoir si la COPAS peut accompagner cette démarche.
- M. le Président propose à un Vice-Président de suivre ce dossier, M. Rogosinski se porte volontaire.

3) Modification des modalités de contrôles dans les trains

- M. le Maire de Thénissey sollicite M. le Président afin de savoir s'il dispose d'informations.
- M. le Président indique ne pas en disposer actuellement. Il ajoute qu'il fera le nécessaire pour en obtenir.
- M. le Maire de Thénissey indique que la poste pourrait distribuer des billets en lieu et place des lieux de vente et des contrôleurs à bord.

L'ordre du jour étant épuisé, et en l'absence de question diverse supplémentaire, M. le Président lève la séance à 20 : 59